Informations règlement garderie / aide aux devoirs 2025-2026

Depuis la rentrée 2024, il vous est possible de régler les frais de service de garderie / aide aux devoirs au moyen de **CR CESU en ligne.**

5 émetteurs de chèques emplois service universel sont acceptés par notre plateforme :

- EDENRED FRANCE
- UpCoop
- PLUXEE FRANCE
- SWILE
- DOMISERVE

Mode d'utilisation :

Vous devez vous rendre sur le site de l'émetteur de vos CESU pour créditer notre compte CRCESU :

NAN 1813023*8

Vous devrez saisir les informations suivantes : NOM et PRENOM de l'enfant

Le récépissé de votre transaction sera à nous faire parvenir par mail via EcoleDirecte à l'attention de Mme BEDOIT Florence.

Une convention sera établie entre les familles, choisissant ce mode de règlement des frais de garderie/aide aux devoirs, et l'OGEC. Cela occasionnera du temps de traitement supplémentaire pour l'école, aussi des frais de gestion de prestation particulière de quelques euros facturés en juin.

les titres papiers ne seront pas acceptés.